

Ajournement

bout du compte. Tout serait évidemment plus facile si le Canada ratifiait le droit de la mer.

On laisse le ministre des Pêches invoquer seul le droit de la mer alors même que le gouvernement du Canada dont il fait partie tarde à le ratifier. Est-ce bien logique?

J'en viens très brièvement au troisième point. Le gouvernement du Canada s'est rendu à la conférence de Rio, à l'issue de la série de réunions préliminaires qui se sont étendues sur deux ans, avec l'intention de régler le dossier des pêches. Or, tout ce qu'il a réussi à obtenir lors de la conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, c'est un accord sur la tenue d'une autre conférence.

Monsieur le Président, je vois que vous vous levez. Nous reprendrons le débat à la prochaine occasion.

Le président suppléant (M. Paproski): Je n'ai pas vu l'horloge pour que le député ait au moins cinq minutes. Il prendra encore la parole pendant cinq minutes lorsque nous examinerons à nouveau cette motion.

L'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant terminée. Conformément à l'article 93 du Règlement, l'article retombe au bas de la liste de priorité du *Feuilleton*.

MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

LA RÉSERVE DES FORCES CANADIENNES

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, je viens de prendre la parole au sujet d'une motion qui me semble d'importance nationale. Voici que je prends à nouveau la parole sur un sujet tout à fait différent, mais qui revêt aussi à mes yeux une importance nationale considérable. Il s'agit des Forces canadiennes et plus particulièrement de la Réserve des Forces canadiennes.

Ma présente intervention fait suite à une question que j'ai posée au ministre de la Défense nationale, le 30 novembre dernier, soit quelques jours après la publication du rapport du vérificateur général. Même si je m'efforce d'être aussi neutre que possible à cet égard, je suis très préoccupé par les observations que le vérificateur

général présente dans son rapport du 24 novembre au sujet de la Réserve des Forces canadiennes.

Je suis inquiet à cause de la dette et de la gravité des points soulevés, dont certains rallient peut-être tout le monde, alors que d'autres ne méritent pas, je crois, d'être examinés de plus près. Je suis inquiet compte tenu de l'importance croissante de la réserve canadienne dans le cadre de la politique de force totale.

Depuis 1987, les réservistes de la marine, du commandement des communications et de l'aviation et la milice font intégralement partie de l'effort canadien de défense, de notre effectif militaire. La notion de force totale n'est vraiment entrée en vigueur qu'en 1987 avec, en gros, 30 000 réservistes.

À l'heure actuelle, et certes dans le cas de l'armée—et je vais m'en tenir pour le moment aux forces de maintien de la paix—la milice compte pour 60 p. 100 de l'effectif. Depuis deux ou trois mois, les médias nous parlent du maintien de la paix et de la nécessité que le Canada examine attentivement ses forces de maintien de la paix.

Le vérificateur général allègue que la réserve a un problème d'imputabilité. Il dit aussi qu'elle est mal équipée et, ce qui est encore plus grave, qu'elle n'est pas prête à être déployée.

La ministre doit répondre à ces allégations car, si elles sont fondées, comment la réserve de maintien de la paix peut-elle constituer 12,5 p. 100 des forces totales? Au moment où je vous parle, 300 Terre-Neuviens se rendent à Winnipeg pour y être entraînés en vue de participer aux forces de maintien de la paix. Je n'appellerais pas cela un manque de préparation.

Compte tenu de l'importance de la politique de force totale et de la réserve, auxquelles on a consacré l'an dernier 750 millions de dollars, je demande simplement à la ministre de dire aux Canadiens dans quelle mesure ces allégations sont fondées et ce qu'elle entend faire pour remédier à la situation.

Mme Barbara Sparrow (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, j'aimerais rappeler à l'intention de mon collègue la déclaration d'avril 1992 portant sur la politique de la défense où il est clairement dit que des réservistes hautement motivés, bien entraînés et correctement équipés, capables de jouer un rôle plus important dans la défense du Canada, faisaient intégralement partie du succès des opérations et des activités des forces armées, tant au Canada qu'à l'étranger.